

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 19 JUIN 2024

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT POUR LE POSTE DE DIRECTEUR.TRICE-CHEF.FE DE PROJET DU SYNDICAT MIXTE GRAND SITE DE LA CITÉ DE CARCASSONNE

L'an Deux Mille vingt-quatre, le mercredi 19 juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Gérard LARRAT, Isabelle CHESA, Magali BARDOU, Laurence GASC, Michel PROUST, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Tamara RIVEL, Daniel DEDIES, Thierry LECINA, Amancio REQUENA

M. Hervé BARO et Mme Maria CONQUET donnent pouvoir à Mme Tamara RIVEL.

M. Benjamin ASSIE donne pouvoir à Mme Sylvie VILAS.

Mme Catherine BOSSIS donne pouvoir à M. Alain COSTE

EXCUSES : Mesdames et Messieurs : Régis BANQUET, Magali ARNAUD, Pascal VALLIERE (suppléé par Thierry LECINA), Benjamin ASSIE, Catherine BOSSIS, Hervé BARO, Didier ALDEBERT (suppléé par Daniel DEDIES), Maria CONQUET, Marie LAVANDIER (suppléée par Amancio REQUENA), Franck DOUCET

ABSENTS : Adeline RABATE, Laurent ALBERTI

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de Directeur.trice-Chef.fe de projet du Syndicat Mixte de l'Opération Grand Site de la Cité de Carcassonne,

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de directeur.trice-Chef.fe de projet du Syndicat Mixte à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024, pour assurer la direction du syndicat mixte, mettre en œuvre le projet Opération Grand Site et participer aux activités du siège administratif du réseau des Grands Sites de France.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois suivant :

- Attaché territorial
- Attaché principal territorial
- Ingénieur territorial
- Ingénieur principal territorial
- Ingénieur en chef territorial
- Ingénieur général territorial

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique selon l'article :

- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la collectivité.

Le recrutement d'un agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, conformément aux articles 2-2 à 2-10 du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir approuver la création d'emploi de Directeur.trice-Chef.fe de projet du Syndicat Mixte et de procéder à son recrutement.

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :

- De créer l'emploi de Directeur.trice-chef.fe de projet dans les dispositions indiquées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier et de procéder au recrutement.

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :
Le Président

